

Groupe Université Internationale d'Afrique Centrale « Université UIAC »

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (abritant son Siège).
Siège : Moundou, République du Tchad - BP : 293 Moundou, Tchad - Email : uiac01@yahoo.fr - Tél : (+25) MOUNDOU ("NDJAMENA") 63 43 43 12 - 92 20 20 32 - 92 89 23 23 - 65 22 80 80
(NB : Nous Reconnaissons tous les Candidats Etudiants Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CEEAC suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda Et, des Etudiants d'autres Pays).



CONSEIL D'ADMINISTRATION (SECTION PERMANENTE) – DIRECTION GENERALE ET SECRETARIAT GENERAL

SOUS-SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES GENERALES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET GENERALES
Sous-DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, GENERALES, DU BUDGET ET DU CONTROLE
Sous-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES FISCALES COMPTABLES ET DE LA DEPENSE

SECRETARIAT DE DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GENERAL

FICHE C- BUREAU DE LIASON - CAMEROUN

N°Réf : 2020/N_001_aa_ac_cmr_FEPIFGP_20-21_IIAC/PCA/CAGOS/RD/G/VDG-SG/SSGAG/DAAFG/SDAGABC/SDAFFCD/ANY

FICHE D'ENGAGEMENT DE PAYEMENT INTEGRAL DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION TOUT FRAIS CONFONDU, DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

I- RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE QUI S'ENGAGE (PARENT-TUTEUR-CONJOINT)

Je soussigné(e) M/Mme/Mlle : _____ //

Profession _____

N° CNI : _____ du _____ / _____ / _____ à _____ par _____

Tél : _____ / _____ Email : _____ Adresse ou BP : _____

Nationalité : _____ Pays et Ville de Résidence : _____

II- RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE POSTULANT ETUDIANT- APPRENANT

Nom et Prénom _____ Tel : _____ Email : _____

Etablissement _____

Département : _____

Spécialité : _____

Option(s) : 1)- _____ 2)- _____ 3)- _____

Régime d'Admission et de Formation Postulé : 1)- Régime Normal / / 2)- Régime Spécial de Formation à Distance ou par Correspondance / / ; 3- Régime Spécial d'Admission par VAEP (Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle) / /

III-Acte d'Engagement de Paiement Intégral des Frais de Pension Tout Frais Confondu, de l'Année Académique 2020-2021

J'ai pris connaissance des conditions et du montant des Frais de Pension exigibles du Régime d'Admission et de Formation et même de la filière et du niveau choisis par mon Postulant Candidat-Etudiant/Apprenant pour suivre une formation au sein du Groupe du Groupe Université International d'Afrique Centrale «Université UIAC».

Y faisant suite, **je m'engage à payer la totalité desdits Frais de Pension Tout Frais Confondu durant toute la formation de celui-ci et suivant les conditions et modalités ci-après :**

En outre, j'accepte qu'aucun frais ne soit remboursable pour quelque motif que ce soit. /-

DIRECTIVES DE REGULATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE ET ACADEMIQUE DES FRAIS GLOBAUX DE PENSION TOUT FRAIS CONFONDU DU GROUPE UNIVERSITE INTERNATIONALE D'AFRIQUE CENTRALE « UNIVERSITE UIAC »

DIR1: Au moment du dépôt de son Dossier complet de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission comprenant toutes les pièces requises y compris, les deux (2) Fiches dûment remplies et signées, portant respectivement Engagement de Paiement Intégral des Frais Globaux de Pension Tout Frais Confondu et Formulaire de Moratoire de Règlement Intégral des Frais de Scolarité du Régime Sollicité, le Postulant-Etudiant procède au paiement de ses Frais Exigibles de Dépôt de Dossier d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission (A1/B1), ce qui lui donnera droit à sa Note Portant Réception du Dossier de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, dans la filière choisie. Les Anciens Postulants-Etudiants sont astreints à déposer un dossier complet de demande de Réinscription auprès de l'Administration composé des pièces ci-après : une Fiche de Demande de Ré-Inspection et de Ré-Admission de l'Année 2019-2020 dûment remplie, Une Copie simple du Certificat de Scolarité de l'Année antérieure, La Fiche d'Engagement de Paiement Intégral des Frais Globaux de Pension Tout Frais Confondu de l'Année 2019-2020 dûment remplie et signée du Parent/Tuteur, Le Formulaire de Moratoire de Paiement Intégral des Frais de Scolarité de l'Année 2019-2020 dûment rempli, Une Enveloppe A4 ou une Chemise. Pour les dépôts de Dossiers en ligne, les candidats disposent de 24 à 48 heures pour se conformer aux dispositions administratives suscitées. Tout Dossier incomplet est rejeté sans autre forme. **DIR2:** A la suite du dépôt du Dossier complet de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, afin que leur Dossier connaisse, dans la limite des places disponibles, un aboutissement favorable jusqu'à l'obtention de la Note d'Attestation Définitive d'Admission d'Entrée, les candidats disposent d'un délai de trois (03) jours au maximum, à compter de la date de signature de la Note Portant Réception du Dossier de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, sous peine d'être considérés comme démissionnaires, pour s'acquitter des Frais Exigibles de Confirmation de leur Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission (A2/B2). Ainsi, à la suite de la sélection, dans la limite des places disponibles, et se fondant sur la confirmation de la Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission et la validation de l'ensemble des conditions requises, l'Administration délivrera alors une Note d'Attestation Provisoire d'Entrée pour les Nouveaux Postulants-Etudiants et éventuellement, le cas échéant, aux Anciens Postulants-Etudiants dans la filière choisie. En outre, les Postulants-Etudiants ayant choisi le Régime Spécial de Formation à Distance ou par Correspondance, sont astreints, cumulativement le cas échéant, au moment de la Confirmation de leur Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, au paiement des Frais additifs du Régime Spécial de Formation à Distance ou par Correspondance (AG/B6) qui s'élevaient ainsi qu'il suit : à 100.000F pour le 1^{er} Cycle (DAEU-DUT-DEUSP), à 150.000F pour le 2^e Cycle (Licence-Ingénier des Travaux-Master-Ingénier de Conception) et à 200.000F pour le 3^e Cycle (Doctorat). **DIR3:** A la suite de la confirmation de sa demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, le Postulant-Etudiant, dans le respect de la procédure, est astreint à s'acquitter, 08 jours au maximum après la date de signature de sa Note Portant Réception du Dossier de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, au paiement des Frais Préliminaires de Scolarité répartis ainsi qu'il suit : les Frais d'Examen de Cycle (A3/B3) et/ou le cas échéant des Frais de Direction des Travaux de Recherche/Soutenance (A4/B4), ce qui lui donnera droit à la délivrance d'une Note d'Attestation Définitive d'Admission d'Entrée. En outre, au même moment, les Postulants-Etudiants soumis à un Programme de Correction de Parcours, et/ou au Régime Spécial d'Admission par la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle, sont astreints cumulativement le cas échéant, à s'acquitter, des Frais Additifs de Correction de Parcours (A7/B7), et/ou des Frais Additifs de Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle, déterminés et évalués par l'Administration au cas par cas. **DIR4:** Le paiement des Frais de Scolarité (AG/B6) donnant droit d'Accès aux Enseignements, fait l'objet, pour ceux qui ne peuvent pas le régler en une seule tranche, d'un règlement ordinaire pour tous les Postulants-Etudiants, en cinq (05) mensualités ; dont la 1^{ère} Mensualité (ASM/BSM) soit 25% des frais de scolarité se règle 15 jours avant le début des cours et au plus tard le jour du début des cours avant l'accès en salles de cours et/ou à 8h précises; la 2^e Mensualité (ASM/BSM) soit 20% des frais de scolarité au plus tard le 02 du Mois suivant le début des cours, à 8h précises; la 3^e Mensualité (ASM/BSM) soit 20% des frais de scolarité au plus tard le 02 du Mois suivant la 2^e Mensualité à 8h précises; la 4^e Mensualité (ASM/BSM) soit 20% des frais de scolarité au plus tard le 02 du Mois suivant la 3^e Mensualité à 8h précises; et la 5^e Mensualité (ASM/BSM) soit 15% des frais de scolarité au plus tard le 02 du Mois suivant la 4^e Mensualité à 8h précises. Le respect des délais suscités est obligatoire pour tous sans autre forme. Seuls les Postulants-Etudiants s'étant acquittés de la totalité de la 1^{ère} Mensualité, sont autorisés à suivre les enseignements. **DIR5:** Pour les cas de changement de Spécialités / Options pendant l'année en cours, le délai de figure est d'un mois à compter de la date d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission. Passé ce délai, le postulant étudiant qui sollicite cette option, devra constituer, au moment de sa demande, un dossier comprenant les pièces ci-après : une Lettre de motivation, les Copies des Notes Portant Réception du Dossier de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, la Note d'Attestation Provisoire d'Entrée et la Note d'Attestation Définitive d'Admission d'Entrée pour les nouveaux Postulants-Etudiants, la Note Portant Réception du Dossier de Demande d'Inscription, Pré-Inspection et d'Admission / Ré-Inspection et de Ré-Admission, la Note d'Attestation Définitive d'Admission d'Entrée pour les Anciens Postulants-Etudiants, la Photocopie du Quitus de Paiement des Frais de Transfert d'un Campus à un autre (A10/B10) qui s'élevait à 100.000FCA, et à le déposer auprès des services administratifs compétents. Tout dossier incomplet est irrecevable sans autre forme. **DIR7:** A- Pour les Postulants-Etudiants de la Filière de Médecine et des Sciences de la Santé ils sont astreints, sans autre forme, avant leur mise en Situation Professionnelle Hospitalière et Clinique au paiement intégral de l'ensemble de leurs Frais Globaux de Pension Tout Frais Confondu tel que précisé dans la Fiche A y relative. B- Les Postulants-Etudiants de la Filière des Sciences de l'Ingénieur et des Filières du Domaine de Droit, Economie, Gestion et Management de la Protection Sociale, sont astreints au moment de la sollicitation des Notes Administratives (l'Attestation Provisoire d'Entrée et la Lettre de Recommandation) pièces essentielles à la recherche de leurs stages, au paiement de leurs Frais de Pension conformément à la mensualité du Moratoire, à l'adhésion et/ou à la date ou période. C- Quant aux Postulants-Etudiants soumis au processus de Mobilité Internationale, ils sont astreints au paiement intégral de l'ensemble de leurs Frais Globaux de Pension Tout Frais Confondu avant la date de l'adhésion Internationale. **DIR8:** Les Documents de Séjour-Etudiants sont obtenus auprès des Services des Services Complémentaires de Moundou du Ministère de la Sécurité Publique de l'Immigration de l'Etat du Tchad et non pas des Ambassades, pour nos Etudiants Etrangers titulaires des cartes d'étudiants de l'année en cours. **DIR9:** LES MOUVEMENTS ET LEUX DE PAYEMENT DES FRAIS DE PENSION. Ils se font respectivement soit par la Voie A au niveau du siège auprès des Services Administratifs et Comptables, soit par la Voie B par tous autres moyens de Règlement à Distance communiqués par l'Administration. **DIR10:** DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES : a- Les Postulants-Etudiants en fin de Cycle (DAEU, DUT, DEUSP, DTS, Licence, Ingénieur des Travaux, Master, Ingénieur de Conception, Doctorat d'Etat de Médecine, Doctorat Ph.D) sanctionnés par l'un de nos Diplômes de Cycle de Formation, sont astreints, à la constitution d'un dossier complet des examens de cycle de Formation, et à le déposer auprès des services administratifs compétents, au plus tard 15 jours avant le début des cours et selon les modalités fixées par l'Administration ; b- La Qualité d'Etudiant Régulièrement Inscrit au titre de l'Année en cours, est acquise uniquement par tous les Postulants-Etudiants, s'étant acquittés de l'intégralité de l'ensemble de leurs Frais Globaux de Pension Tout Frais Confondu, de leur filière de formation tel que précisé dans la Fiche A y relative, et si le recevoir de l'Administration leur Certificat de Scolarité et Carte d'Etudiant de l'Année en cours ; c- Aussi, les Postulants-Etudiants, durant toute leur Formation, sont astreints au strict respect du Règlement Intérieur de l'Institution ; d- Nouveau : Le non respect d'un délai de paiement d'une Mensualité entraîne automatiquement l'interdiction d'accès du Postulant-Etudiant au Campus, aux enseignements, aux évaluations, aux examens. Dans ce cas, l'accès au campus ne sera autorisé qu'après le paiement intégral des mensualités en cause tel que fixé dans le Formulaire de Moratoire rempli et signé du parent ; e- Nouveau : Tout Postulant-Etudiant dont l'absence au moins un mois n'a pas été justifiée par le parent ou tuteur est astreint au paiement intégral de l'ensemble des mensualités y afférentes) sans autre forme de procès ; f- Les situations et cas non évoqués dans les précédentes directives seront soumis aux conditions générales sus mentionnées et feront l'objet d'appréciation des services administratifs compétents. En outre, vous êtes informés qu'aucun frais n'est remboursable pour quelque motif que ce soit. /-

Précédez votre signature de la mention « LU et APPROUVE »

Signé, le

GROUPE UNIVERSITE INTERNATIONALE D'AFRIQUE CENTRALE « UNIVERSITE UIAC » www.campus-uiac.com

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Établissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (abritant son Siège) Arrêté Portant Autorisation Définitive de Fonctionner Accordée à l'IIAC : N°439/PR/MESRI/DG/DGESRI/DES/2020 du 02/04/2020
Arrêté d'Agrement et d'Autorisation de Fonctionnement IIAC : N°289/PR/PM/MESRS/SG/DGESRS/DES/2015 du 09/04/2015. Accord Préalable d'Autorisation d'Ouverture de l'UIAC : N° 1754/PR/PM/MSP/SG/DGAS/2014 du 17/12/2014
Siège : Moundou, Tchad - BP : 293 Moundou, Tchad - Email : uiac01@yahoo.fr - Tél : (+25) MOUNDOU ("NDJAMENA") 63 43 43 12 - 92 20 20 32 - 92 89 23 23 - 65 22 80 80
Points Focaux de Liaison en Afrique Centrale - Tél : Yaoundé, MOUNDOU (+237) 651 78 81 81 - 690 48 35 35 - 243 58 06 52

(NB : Nous Reconnaissons tous les Etudiants Candidats Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CEEAC suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda. Et les Etudiants d'autres Pays).



Groupe Université Internationale d'Afrique Centrale « Université UIAC »

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (abritant son Siège).
Siège : Moundou, République du Tchad _ BP : 293 Moundou, Tchad _ Email : uiac01@yahoo.fr _ Tel : (+235) MOUNDOU ("NDJAVENA") 63 43 43 12 _ 92 20 20 32 _ 92 89 23 23 _ 65 22 80 80
(NB : Nous Recrutons tous les Candidats Etudiants Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CEEAC suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda. Et, des Etudiants d'autres Pays).

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SECTION PERMANENTE) -- DIRECTION GENERALE ET SECRETARIAT GENERAL

SOUS-SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES GENERALES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET GENERALES
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, GENERALES, DU BUDGET ET DU CONTROLE
SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES FISCALES COMPTABLES ET DE LA DEPENSE

SECRETARIAT DE DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GENERAUX

**FICHE D- BUREAU DE LIASON - CAMEROUN**

N Réf : 2020/N_001_aa_ac_cmr_FMPIFS_20-21 //IAC/PCA/CAGOS/RDG/VDG-SG/SSGAG/DAAFG/SDAGABC/SDAFFCD/ANY

FORMULAIRE DE MORATOIRE DE PAIEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE, DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

Je soussigné(e) M/Mme/Mlle. _____

Profession : _____

N° CNI : _____ /du/ _____ / _____ / _____ à _____ par _____

Tel : _____ / _____ Adresse : _____ Email : _____

Parent/Tuteur du postulant étudiant. _____

Tel : (étudiant) _____ / _____ Email : _____

Etablissement : _____

Filière : _____

Spécialité : _____

Cycle : _____ Niveau : _____

Faisant suite à mon Engagement de Paiement Intégral des Frais Globaux de Pension tout Frais Confondu, dûment rempli ;

A cet effet, de façon additive et complémentaire, **Je me réengage à m'acquitter de la Totalité des Frais de Scolarité telle que fixée par l'Administration du Groupe Université Internationale d'Afrique Centrale « Université UIAC », et à honorer les délais suivant les Mensualités fixées dans le Formulaire de Moratoire de Paiement Intégral des Frais de Scolarité.** En outre, j'accepte qu'aucun frais ne soit remboursable pour quelque motif que ce soit.

DELAI DES MENSUALITES ET HEURES	TAUX DE POURCENTAGE	MONTANT
1 ^{ère} Mensualité (15 jours avant ou 1 ^{er} jour des cours) (A5M ₁ /B5M ₁)	25%	
2 ^{ème} Mensualité (Du 24 au 02 20.....) à 08h précises (A5M ₂ /B5M ₂)	20%	
3 ^{ème} Mensualité (Du 24 au 02 20.....) à 08h précises (A5M ₃ /B5M ₃)	20%	
4 ^{ème} Mensualité (Du 24 au 02 20.....) à 08 h précises (A5M ₄ /B5M ₄)	20%	
5 ^{ème} Mensualité (Du 24 au 02 20.....) à 08h précises (A5M ₅ /B5M ₅)	15%	
TOTAL		

NB :

- Le règlement ordinaire se paye en **05 Mensualités** réparties ainsi qu'il suit : 1^{ère} Mensualité (A5M₁/B5M₁) soit 25%, se règle obligatoirement 15 jours avant le début des enseignements et /ou au plus tard le jour du début des cours, ceci **avant l'accès en salles de cours** ; La 2^{ème} Mensualité (A5M₂/B5M₂) soit 20%, se règle le 02 du mois suivant la 1^{ère} Mensualité à **08h précises**. La 3^{ème} Mensualité (A5M₃/B5M₃) soit 20% se règle le 02 du mois suivant la 2^{ème} Mensualité à **08h précises** ; la 4^{ème} Mensualité (A5M₄/B5M₄) soit 20% le 02 du mois suivant la 3^{ème} Mensualité à **08h précises** et la 5^{ème} mensualité (A5M₅/B5M₅) se règle le 02 du mois suivant la 4^{ème} mensualité à **08h précises**. Le Postulant Etudiant est tenu de payer l'intégralité du coût de la formation (Frais d'Inscription, Pré-Inscription et d'Admission / Ré-Inscription et de Ré-Admission (A1/ B1) ; Frais de Confirmation d'Inscription, Pré-Inscription et d'Admission / Confirmation Ré-Inscription et de Ré-Admission (A2/ B2), Frais des Examens de Cycle (A3 / B3), Frais de Direction des travaux de Recherche/ Soutenance (A4 / B4), Frais de Scolarité (A5 / B5), Frais Additifs de Régime Spécial de Formation à Distance (A6 / B6), Frais Additifs de Correction de Parcours (A7 / B7), Frais Additifs de Changement de Spécialités / Options (A8 / B8), Frais Additifs du Régime Spécial d'Admission à la Formation par Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (A9 / B9), Frais Additifs de Transfert d'un Campus à un autre (A10 / B10)) quelle que soit sa date d'inscription ;
- Le Règlement des frais se fait respectivement soit par la **Voie A**, par Espèce, au niveau du siège auprès des Services Administratif et Comptable. Soit par la Voie B, par tous autres moyens de Règlement à Distance communiqués par l'Administration ;
- Toute tranche échue doit être payée en une seule fois (les acomptes ne sont pas acceptés) ;
- En cas de non-paiement d'une échéance, le Postulant-Etudiant concerné n'est plus admis en salle de cours, aucun document ne lui sera délivré. /-

Fait, à le

« J'ai lu et approuvé toutes les conditions précitées par ma signature »

VISA DU POSTE D'ENREGISTREMENT**SIGNATURE DU PARENT / TUTEUR****APPROBATION DU DAAF**

GROUPE UNIVERSITE INTERNATIONALE D'AFRIQUE CENTRALE « UNIVERSITE UIAC » _ www.campus-uiac.com _

INSTITUT INTERNATIONAL D'AFRIQUE CENTRALE

Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur Reconnu par l'Etat du Tchad (Abritant son Siège) _ Arrêté Portant Autorisation Définitive de Fonctionner Accordée à l'IIAC : N° 499/PR/MESRI/DG/DGESRI/DES/2020 du 02/04/2020
Arrêté d'Agrément et d'Autorisation de Fonctionnement IIAC : N° 288/PR/MESRS/SG/DGESRS/DES/2015 du 09/04/2015 _ Accord Préalable d'Autorisation d'Ouverture de l'UIAC : N° 1754/PR/MIMSP/SG/DGAS/2014 du 17/12/2014
Siège : Moundou, Tchad _ BP : 293 Moundou, Tchad _ Email : uiac01@yahoo.fr _ Tel : (+235) MOUNDOU ("NDJAVENA") 63 43 43 12 _ 92 20 20 32 _ 92 89 23 23 _ 65 22 80 80
Points Focaux de Liaison en Afrique Centrale _ Tel : Yaoundé, Douala (+237) 651 78 81 81 _ 690 48 35 35 _ 243 58 06 52

(NB : Nous Recrutons tous les Etudiants Candidats Ressortissants des Pays d'Afrique Centrale CEEAC suivants : Tchad, Cameroun, Gabon, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale, Burundi, RD Congo, Angola, Sao-Tomé et Principe, Rwanda. Et les Etudiants d'autres Pays).

